

FTI Consulting Canada Inc.

1000, Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Canada

Tél. : 514.446.5093
www.fticonsulting.com

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° COUR : 200-11-029605-246
N° DOSSIER : 43-3128197

**DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE :**

GESTION STRADA INC. personne morale légalement constituée
ayant son siège social au 30 rue des Grands-Lacs, Saint-Augustin-
de-Desmaures, Québec, G3A 2E6

Failli

-et-

FTI CONSULTING CANADA INC.

(Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant une
place d'affaires au 1000, Sherbrooke Ouest, bureau 915,
Montréal, Québec, H3A 3G4.

Syndic

AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
(paragraphe 102(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Avis est donné de ce qui suit:

1. Gestion Strada inc. personne morale légalement constituée ayant son siège social au 30 rue des Grands-Lacs, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 2E6 a déposé une cession le 15 octobre 2024 et le soussigné, FTI Consulting Canada inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue par visioconférence le 4 novembre 2024, à 9:30 heures. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour y assister, veuillez-nous en informer, avant le 1er novembre 2024 à 15 h, par courriel à louisgarneau@fticonsulting.com.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif

Fait à Montréal, ce 18^e jour d'octobre 2024.

FTI CONSULTING CANADA INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

FTI Consulting Canada Inc.
1000, Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Canada

Tél. : 514.446.5093
www.fticonsulting.com

PREUVE DE RÉCLAMATION

(article 50.1, paragraphe 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « Loi »))

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

dans l'affaire de la faillite de

GESTION STRADA INC.

de Montréal, province de Québec et de la réclamation de _____, créancier,

Je, _____ [nom du créancier ou de son représentant] de _____ [ville et province]

CERTIFIE CE QUI SUIT :

1. Je suis le créancier de la débitrice susnommé _____ [poste ou fonction]
de _____ [nom du créancier]

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par la présente formule.

3. La débitrice était, à la date de la faillite, soit le **15 octobre 2024**, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solennelle) ci-annexé et désigné « Annexe A », après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. **(L'état de compte ou l'affidavit ou la déclaration solennelle annexée doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)**

4. **(Cochez la case qui s'applique et remplissez les parties requises)**

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$.

(Autre qu'une réclamation d'un client visé par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la débitrice à titre de garantie et **(Cochez ce qui s'applique)**

Pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. **(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)**

Pour le montant de _____ \$, je ne revendique pas de droit à un rang prioritaire.

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL AU MONTANT DE _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après **(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)**

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$.

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la débitrice, à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après : **(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)**

- () D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$.
J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).
- () E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$.
() J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi (faillite) au montant de _____ \$.
() J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi (séquestre) au montant de _____ \$.
- () F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$.
() J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi (faillite) au montant de _____ \$.
() J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi (séquestre) au montant de _____ \$.
- () G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$.
(À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à la réclamation contre les administrateurs.)
J'ai un réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : **(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)**
- () H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$.
J'ai un réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour les capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après : **(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)**

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (**ou je ne suis pas lié**) (**ou le créancier susnommé est lié**) (**ou le créancier susnommé n'est pas liée**) à la débitrice selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (**ou je n'ai pas**) (**ou le créancier susnommé a**) (**ou le créancier susnommé n'a pas**) un lien de dépendance avec la débitrice. **(Biffez les choix ne correspondant pas à votre situation.)**

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la débitrice, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et la débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédent immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. **(Donnez les détail des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)**

FAIT À _____, ce _____^e jour de _____ 20_____.

(signature et nom du témoin)

(signature du créancier qui est une personne physique)

ou

(nom du créancier qui est une personne morale)

(signature et nom du témoin)

(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

REMARQUES : Si un affidavit ou une déclaration solennelle est joint à la présente formule, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits ou des déclarations solennelles.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle est fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

FTI Consulting Canada Inc.
1000, Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Canada

Tél. : 514.446.5093
www.fticonsulting.com

PROCURATION GÉNÉRALE

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : **GESTION STRADA INC.**, débitrice

Je (**ou nous**), _____ [nom du créancier ou du représentant], de _____ [ville et province],
créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____ de

_____ mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée,
sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (**ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place**).

FAIT À _____, ce _____^e jour de _____ 20_____.

(signature et nom du témoin)

(signature du créancier qui est une personne physique)

ou

(nom du créancier qui est une personne morale)

(signature et nom du témoin)

(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENT EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

- La preuve de réclamation doit être signée par la personne qui la complète.
- La signature du réclamant doit être attestée par un témoin.
- Indiquer l'adresse complète où tout avis et correspondances doivent être expédiés.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Les créanciers doivent compléter ce paragraphe en fonction de la nature de leur réclamation.

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Encercler, souligner ou biffer les mots « sont » ou « ne sont » selon le cas.

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit fournir une liste détaillée identifiée « B » de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit :
 - Au cours des trois mois précédents la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
 - Au cours des douze mois précédents la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.

District de: Québec
 No division: 02 - Québec
 No cour:
 No dossier:

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --

Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi

Dans l'affaire de la proposition de
 Gestion Strada inc.
 de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
 dans la province de Québec

Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 15 octobre 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle faite par un administrateur autorisé, si le failli ou le débiteur est une personne morale, ou par le failli ou le débiteur dans les autres cas.

Donnez les raisons des difficultés financières du failli ou du débiteur (choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails) :

- Conditions du marché défavorables; Variation du taux de change; Récession; Mauvais résultats financiers; Problèmes judiciaires (veuillez préciser);
 Manque de financement ou de capitaux; Compétition; Restrictions réglementaires; Catastrophe naturelle; Augmentation du coût des affaires;
 Augmentation des coûts fixes; Mauvais modèle d'affaires ou problème d'infrastructures; Échec de campagne de publicité; Problèmes personnels;
 Mauvaise gestion; Erreur de comptabilité; Dettes fiscales; Main d'œuvre; Autre (veuillez préciser).

Détails pertinents :

[Autre] Caution d'une compagnie insolvable.

Actif		Passif	
(total de la liste de l'actif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)		(total de la liste du passif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)	
1. Espèces	0.00	1. Créanciers garantis	1.00
2. Dépôts en institutions financières	0.00	2. Créanciers privilégiés, sûretés et charges prioritaires	0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances		3. Créanciers non garantis	7,300,607.85
Total	0.00	4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres pouvant être	0.00
Estimation des créances qui peuvent être réalisées	0.00		
4. Inventaire	0.00	Total du passif	7,300,608.85
5. Aménagements, etc.	0.00		
6. Bétail	0.00	Surplus	7,300,607.85
7. Machines et outillage	0.00		
8. Immeubles et biens réels	0.00		
9. Ameublement	0.00		
10. Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.)	0.00		
11. Véhicules	0.00		
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.)	0.00		
13. Autres biens	1.00		
Total des lignes 1 à 13	1.00		
Si le failli est une personne morale, ajoutez :			
Montant du capital souscrit	0.00		
Montant du capital payé	0.00		
Solde souscrit et impayé	0.00		
Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00		0.00
Total de l'actif	1.00		
Déficit			-7,300,607.85
Valeur totale de l'actif se trouvant à l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13	0.00		

Liste de l'actif

Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

N°	Genre d'élément d'actif ¹	Adresse ou emplacement	Biens à l'extérieur du Canada	Détails	Pourcentage du droit du failli ou du débiteur	Valeur totale du droit du failli ou du débiteur	Montant estimé pouvant être réalisé	Valeur de rachat ou surplus	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
501	Autres biens	n/a	<input type="checkbox"/>	Autre - Autre	100.00	1.00	1.00	0.00	<input type="checkbox"/>
Total						1.00	1.00		

¹ Choisir une option par item : Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.

Jean-Marc Jahbo

15-oct-2024

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informel
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
1	NORTON ROSE FULBRIGHT	1500-2828 Boul Laurier Québec QC G1V 0B9	Autre	NA		41,868.15	0.00	0.00	0.00	41,868.15			0.00	<input type="checkbox"/>
2	Revenu Québec - Impôts	1600, boul. René Lévesque O Montréal QC H3H 2V2	Autre	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
3	Agence de Revenu du Canada - Impôts	4695, boul. Shawinigan-Sud Québec QC G9P 5H9	Autre	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
4	Agence du Revenu du Canada - DAS	4695, boul. Shawinigan-Sud Québec QC G9P 5H9	Autre	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
5	Revenu Québec - DAS	1600, boul. René Lévesque O Montréal QC H3H 2V2	Autre	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
6	CNESST	C.P. 1200 Succ. Terminus Québec QC G1K 7E2	Autre	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
7	Revenu Québec - TPS et TVQ	1600, boul. René Lévesque O Montréal QC H3H 2V2	Autre	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>
8	DELOITTE S.E.N.C.R. L./S.R.L.	801, Grande Allée Ouest Québec QC G1S 4Z4	Autre	NA		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	<input type="checkbox"/>

Jean-Marc Jahn

15-oct-2024

Date

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
9	Investissement Québec	1195, avenue Lavigerie, bureau 060 Québec QC G1V 4N3	Autre	NA	02-déc-2022	7,258,732.70	0.00	0.00	0.00	7,258,732.70			-7,258,732.70	<input type="checkbox"/>
10	Banque Nationale du Canada	800 rue St-Jacques, 25e étage Montréal QC H3C 1A3	Prêts bancaires (excepté les hypothèques sur les biens immeubles)	NA	30-nov-2022	0.00	1.00	0.00	0.00	1.00	501		0.00	<input type="checkbox"/>
Total						7,300,607.85	1.00	0.00	0.00	7,300,608.85				

² Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation

³ Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intermédiaire; Engagements environnementaux; Autre

Je, Jean-Marc Jahoo, de Stoneham en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 15 octobre 2024, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)
devant moi le 15 octobre 2024, à St-Augustin-de-Desmaures en la province de Québec.

Marie-michel Damas
#216282

Jean-Marc Jahoo
Jean-Marc Jahoo